

Appel à projets ECOPHYTO II

« Accompagner des groupes d'agriculteurs vers l'agro-écologie »

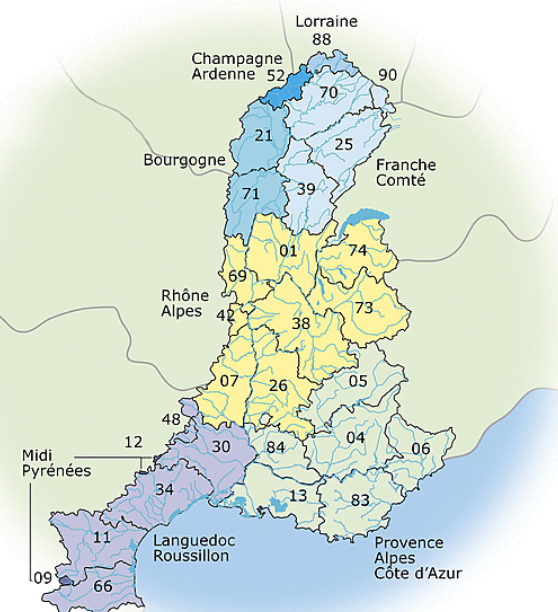


2016, une année de transition

En 2016 : un appel à projets agence sur les bassins RM & C

→ Mobiliser les crédits 2016 dédiés aux démarches locales au titre d'ECOPHYTO II

→ Répondre aux attentes de terrain en termes d'accompagnement de groupes d'agriculteurs vers l'agro-écologie (réseau des 30 000)



Dès 2017 : des appels à projets régionaux

→ lancés conjointement entre les partenaires régionaux du plan ECOPHYTO

→ en application de la feuille de route qui aura été rédigée

Les bénéficiaires

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :

- aux chambres d'agriculture et organismes et associations de développement agricole (CIVAM, groupements d'agriculteurs biologiques,...),
- aux groupes d'agriculteurs (DEPHY, GIEE reconnus ou en cours de reconnaissance, CUMA, GEDA, GDA, CETA, associations ou syndicats...),
- aux acteurs des filières économiques agricoles (organismes de collecte, de transformation et de commercialisation des productions, organismes de défense et de gestion,...),
- aux collectivités territoriales et aux syndicats mixtes,
- aux établissements d'enseignement et de formation agricole,
- aux bureaux d'études.

Les projets soutenus

Tout projet permettant l'émergence, la structuration et l'accompagnement de groupes d'agriculteurs souhaitant réduire significativement l'utilisation de pesticides et s'engager dans la transition vers l'agro-écologie.

Dans le cadre de cet appel à projets 2016

Financement des dépenses de fonctionnement (postes) : animation, ingénierie, conseil, appui technique, études, formations, expérimentations, communication.

Les aides

Jusqu'à 50 % du montant du personnel en charge des missions d'accompagnement de groupes d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie pour **une durée d'un an**.

Enveloppe de **500 000 €** pour cet appel à projets

Le calendrier

Jusqu'au 15 décembre 2016 : dépôt des projets

De janvier 2017 à avril 2017 : sélection des projets et décisions d'attribution des aides

Le dossier de candidature est téléchargeable sur :

www.eaurmc.fr/ECOPHYTO2

Dossier de candidature à adresser à la délégation régionale de l'agence de l'eau